

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°9

26 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS :

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Lydie GRAMOND-GAY, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY, Yves POTIER, Marc BERNARD, Anne ADAMOWICZ, Max VELIEN.
ABSENTS EXCUSES : Nathalie FLAMAND (donne pouvoir à Joël MAZZARO), Michel BRASME.

SECRETAIRE : Adolphe MOLINA

Compte-rendu de la dernière séance : il sera présenté pour approbation lors du prochain conseil municipal.

1- Délibérations : Présentation de l'avant-projet pour la restructuration du centre village et l'école, choix du scénario.

Jeudi 21 septembre 2017, lors du précédent conseil, Monsieur le Maire a présenté les esquisses sur vidéo projecteur.

Le scénario qui a été retenu prévoit une salle de restauration de 54 m² + cuisine et toilettes et une salle de motricité de 52 m² au rez-de-chaussée ainsi que 2 classes : une de 66m² et une de 68m² (45m² + mezzanine de 23m²) à l'étage.

Les membres du conseil souhaitent que la salle de restauration soit réalisée sur le modèle de la salle de classe des esquisses C et D, ouverte sur les deux étages.

Le conseil a réaffirmé son désir de conserver notre commerce au sein de la commune. Une demande de subvention a été déposée auprès de la région afin d'aider au financement de la rénovation de l'école actuelle en café qui n'est pas éligible aux subventions du projet école.

Le conseil souhaitant associer l'équipe enseignante au projet, la délibération a été reporté à ce jour afin de leur présenter les esquisses du cabinet d'architecte.

Monsieur le Maire a présenté les esquisses à la directrice vendredi 22 septembre en fin de matinée et a rencontré les deux instituteurs ce jour à 11h30. Ils trouvent le projet très intéressant. La proposition d'une classe avec mezzanine n'a pas emporté leur adhésion, donnant leur préférence pour des classes plus classiques comme proposées sur l'esquisse C.

Après une nouvelle présentation, le conseil municipal opte pour l'esquisse C. Il souhaite garder l'idée de la mezzanine dans la salle de motricité ainsi qu'une des deux pièces prévues à R+1 à l'esquisse A. Le conseil voudrait une réflexion sur la possibilité d'agrandir la salle de restauration sur l'arrière du bâtiment.

Le conseil municipal a conscience que le projet tel que choisi mettra fin aux baux de location de l'appartement communal et du café dans sa position actuelle. La volonté des élus sera d'accompagner nos locataires, dans la mesure de nos possibilités, pour leurs démarches de recherches d'une nouvelle location et, pour la gérante du café, lui faciliter son transfert dans les nouveaux locaux communaux dédiés à son activité.

Monsieur le Maire rappelle le coût total annoncé qui est de **578 233,91 euros HT** sur le bâtiment et de **275 100,00 euros HT** pour les VRD et les aménagements extérieurs soit un total prévisionnel de **853 333,91 euros HT** pour le projet école et **282 345,54 euros HT** pour la rénovation totale de l'école actuelle en café, appartement à l'étage compris. Cette rénovation peut être partielle et notre maître d'œuvre peut nous fournir d'autres pistes de subventions possibles.

Les subventions du conseil départemental étant réparties sur les quatre années, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour prendre contact avec des organismes financiers dans le but de contracter un emprunt dans l'attente de toucher la totalité des subventions accordées.

La prochaine rencontre avec Monsieur RIGASSI est programmée le lundi 16 octobre 2017 à 09h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2017/09/01 : Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

DECIDE à la majorité des voix (9 pour et une abstention) d'opter pour l'esquisse C proposée par notre maître d'œuvre et de le faire travailler sur les remarques suivantes : garder l'idée de la mezzanine dans la salle de motricité ainsi qu'une des deux salles prévues à R+1 à l'esquisse A ainsi qu'une réflexion sur la possibilité d'agrandir la salle de restauration sur l'arrière du bâtiment.

Il valide l'estimation des travaux : **578 233,91 euros HT** sur le bâtiment et de **275 100,00 euros HT** pour les VRD et les aménagements extérieurs soit un total prévisionnel de **853 333,91 euros HT** pour le projet école

Il réaffirme son désir de conserver le commerce au sein de la commune par la réhabilitation de l'école existante en Café dont le coût prévisionnel est chiffré à **282 345,54 euros HT**.

Il autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec des organismes financiers dans le but de contracter un emprunt dans l'attente de toucher la totalité des subventions accordées.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2- Décision modificative.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a un besoin de financement au chapitre 67 (article 6713 secours et dotations) pour payer une facture concernant l'aide sociale.

Il demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour prendre la délibération à ce conseil municipal pour ne pas retarder le mandatement de la facture.

Il propose de prendre 500.00€ à l'article 6257 (réception) du chapitre 011 pour inscrire 500.00€ à l'article 6713 du chapitre 67.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2017/09/02 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE de prendre la délibération ce jour.

DECIDE de faire une décision modification telle que présentée par Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 19h30.

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	
POTIER	Yves	
FLAMAND	Nathalie	Absente
BRASME	Michel	Absent
BERNARD	Marc	
ADAMOWICZ	Anne	
VELIEN	Max	